

République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n°2025.27 Du 16 juin 2025</b>
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	<b>Objet : Compte administratif 2024 de la Ville de la Celle-Saint-Cloud (Budget Principal)</b>	
Secrétaire de séance : Philippe LERIN	<b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b>	
En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Votants : 31	<b>Vu</b> le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14, L. 2121-31, L. 2313-1 et L.2121.29,	
Pour : 24 Contre : 4 Abstentions : 3	<b>Vu</b> le budget primitif 2023,	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE	<b>Vu</b> l'avis favorable de la Commission des finances – affaires générales – vie économique – commerce du 27 mai 2025,	
Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benôit VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI	<b>Considérant</b> la note de présentation brève et synthétique présentée et annexée à la présente,	
Les Conseillers Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	<b>Considérant</b> que le compte administratif est le reflet du compte de gestion,	
Absents excusés : Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE	<b>Considérant</b> que monsieur le maire se retire au moment du vote,	
	<b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</b>	
	Olivier DELAPORTE, Maire, est sorti de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.	
	A la majorité des membres présents et représentés par 24 voix pour, 4 voix contre Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS et 3 abstentions Michel AUBOUIN, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD,	
	<b>Désigne</b> Pierre SOUDRY pour assurer la présidence de l'assemblée afin de délibérer sur le compte administratif 2024 dressé par Olivier DELAPORTE, Maire.	
	<b>Adopte</b> le compte administratif 2024 comme suit :	
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;"> Accusé de réception en préfecture  078-217801265-20250616-2025-27-DE  Date de réception préfecture : 19/06/2025 </div>	

Absents ayant donné pouvoir :  
 Françoise ALBOUY pouvoir à Sylvie d'ESTEVE  
 Nathalie PEYRON pouvoir à Valérie LABORDE  
 Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BARATON  
 Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-François THOMAS  
 Marie-Pierre DELAIGUE pouvoir à Olivier BLANCHARD

Absents :  
 Geneviève SALSAT

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent n-1 reporté (002 de n)	2 364 188,43 €
Recettes réalisées	40 915 489,86 €
<b>TOTAL RECETTES (A)</b>	<b>43 279 678,29 €</b>
Dépenses réalisées	38 599 930,99 €
<b>TOTAL DEPENSES (B)</b>	<b>38 599 930,99 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C=A-B)</b>	<b>4 679 747,30 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes réalisées	18 186 658,37 €
<b>TOTAL RECETTES (D)</b>	<b>18 186 658,37 €</b>
Solde négatif n-1 reporté (001 de n)	5 707 702,63 €
Dépenses réalisées	10 878 675,77 €
<b>TOTAL DES DEPENSES (E)</b>	<b>16 586 378,40 €</b>
<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT (F=D-E)</b>	<b>1 600 279,97 €</b>
Restes à Réaliser - RECETTES (G)	1 460 852,00 €
Restes à Réaliser - DEPENSES (H)	3 068 444,18 €
<b>SOLDE DES OPERATIONS REPORTEES (I=G-H)</b>	<b>-1 607 592,18 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-7 312,21 €</b>
<b>EXCEDENT NET GLOBAL</b>	<b>4 672 435,09 €</b>

**Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au sein du budget 2025 de la manière suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 1 600 279.97 € (ligne 001 en recettes),
- Affectation d'une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 7 312.21 € (recette au compte 1068),
- Report du solde de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 4 672 435.09 € (ligne 002 en recettes).



Le Maire,

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :  
 - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)  
 - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)  
 Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture  
 078-217801265-20250616-2025-27-DE  
 Date de réception préfecture : 19/06/2025